

AGORA

Fabienne FACHE

72 rue ZA Marcel Finette

05000 PELLEAUTIER



CODES 05 :
**COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION
POUR LA SANTE DES HAUTES-ALPES**

Siège social : 6 Impasse de Bonne – 05 000 GAP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

CODES 05 COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTÉ DES HAUTES ALPES

**Siège social : 6 Impasse de Bonne
05000 GAP**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CODES 05 Comité Départemental d'Éducation pour la Santé des Hautes Alpes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à GAP, le 15 Avril 2024
Le Commissaire aux comptes
AGORA, représenté par
Fabienne FACHE



BILAN ACTIF

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcel Frette
05000 PELLENIER
SIRET N° 941 853 638 00011- APE 69.20Z
Tél. 06 08 11 04 73
04 73 69 20Z

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de recherche et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Concessions, brevets, licences, marques...	5 647	5 647		686	686- 100.00-
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
Installations techniques Matériel et outillage	20 344	16 561	3 783	1 779	2 004 112.62	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
Immobilisations financières (1)						
Participations et Créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	1 090		1 090	690	400 58.00	
Total I	27 081	22 208	4 873	3 155	1 718 54.45	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Créances (2)					
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 449		24 449	28 223	3 774- 13.37-
	Créances reçues par legs ou donations					
	Autres	130 381		130 381	157 202	26 821- 17.06-
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités	180 813		180 813	75 515	105 298 139.44	
Charges constatées d'avance (2)	3 656		3 656	2 611	1 044 39.98	
Total II	339 298		339 298	263 551	75 747 28.74	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	366 378	22 208	344 170	266 706	77 465 29.04	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcel FIMIN
05000 PELLEVANTIER
Tél. 06 05 71 64 73
SIRET N° 911 833 635 0011. APE 6920Z

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Exercice N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	1000
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles			19 710	19 710		
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau			18 511-	9 346-	9 165-	98.07-	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)			18 218	9 165-	27 383	298.77
	Situation nette (sous total)			19 417	1 199	18 218	NS
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I			19 417	1 199	18 218	NS
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés			233 241	186 876	46 365	24.81
	Total II			233 241	186 876	46 365	24.81
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés			17 578	14 772	2 806	19.00
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales			73 935	63 800	10 135	15.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes				60	60-	100.00-
	Instrument de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
	Total IV			91 513	78 631	12 882	16.38
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			344 170	266 706	77 465	29.04

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcelle
05000 PELLEAUVIER
Tel. 04 83 87 10 73
SIRET N° 911 853 638 71 04 73
Ecart N° 10011-APR-69-202

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N-1	Ecart N-2
	31/12/2023	12	31/12/2022	12		
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	1 700		1 550		150	9.68
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	54 338		34 036		20 302	59.65
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	658 418		637 954		20 465	3.21
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	66 572		67 203		631-	0.94-
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			3 868		3 868-	100.00-
Utilisations des fonds dédiés	120 304		69 456		50 848	73.21
Autres produits	265		1 230		965-	78.44-
Total I	901 597		815 297		86 301	10.59
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	169 823		210 012		40 189-	19.14-
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	10 379		8 520		1 859	21.82
Salaires et traitements	334 349		300 288		34 061	11.34
Charges sociales	125 545		115 750		9 795	8.46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 589		3 953		1 364-	34.50-
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	233 241		186 876		46 365	24.81
Autres charges	8 177		2		8 175	NS
Total II	884 103		825 400		58 703	7.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	17 494		10 103-		27 598	273.15

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 174		938		235	25.07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 174		938		235	25.07
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	1 174		938		235	25.07
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	18 668		9 165-		27 833	303.68
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	450				450	
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI	450				450	
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	450-				450-	
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	902 771		816 235		86 536	10.60
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	884 553		825 400		59 153	7.17
5. EXCEDENT OU DEFICIT	18 218		9 165-		27 383	298.77

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUX
Tél. 06 08 11 04 73
SIRET N° 530 001 11 APE 69.20Z

	Exercice N		Exercice N-1		Euros	%
	31/12/2023	12	31/12/2022	12		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		8 469	7 576		893	11.79
TOTAL		8 469	7 576		893	11.79
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		8 469	7 576		893	11.79
TOTAL		8 469	7 576		893	11.79

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 344 170.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 901 597.38 Euros et dégagant un excédent de 18 217.83 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Informations générales complémentaires

Activités :

Le CODES 05, association loi 1901, fait partie du réseau régional d'éducation pour la santé constitué par le CRES PACA et les six comités départementaux d'éducation pour la santé

Il adhère également à la Fédération nationale des comités d'éducation pour la santé - FNES et respecte la charte du réseau des comités d'éducation pour la santé notamment pour ses valeurs et ses missions

Missions :

- Mise en place de programme de promotion santé
- Relais de campagne nationale de communications
- Participation à la définition des politiques publiques de santé
- Contribution à la concertation et coordination des acteurs de la promotion de la santé.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 647		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	18 950		3 907
TOTAL	18 950		3 907
Prêts, autres immobilisations financières	690		400
TOTAL	690		400
TOTAL GENERAL	25 286		4 307

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUFER
Tél. 06 08 71 07 73
SIRET N° 911 853 638 0001
Régist. 0311 05000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			5 647	5 647
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 513	20 344	20 344
TOTAL		2 513	20 344	20 344
Prêts, autres immobilisations financières			1 090	1 090
TOTAL			1 090	1 090
TOTAL GENERAL		2 513	27 081	27 081

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 961	686		5 647
TOTAL				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	17 170	1 903	2 513	16 561
TOTAL	17 170	1 903	2 513	16 561
TOTAL GENERAL	22 132	2 589	2 513	22 208

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	686				
TOTAL					
Matériel de bureau informatique mobilier	1 903				
TOTAL	1 903				
TOTAL GENERAL	2 589				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	19 710				19 710
Report à nouveau	9 346-		9 165-	0	18 511-
Excédent ou déficit de l'exercice	9 165-	9 165	18 218	0	18 218
Situation nette	1 199	9 165	13 271	4 218	19 417
TOTAL I	1 199	9 165	9 053	0	19 417

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	336 035	186 876		311 101			233 241	233 241
Voir tableau des fonds dédiés au CODES	336 035	186 876		311 101			233 241	233 241
TOTAL	336 035	186 876		311 101			233 241	233 241

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUTIER
Tél. 06 08 71 04 73
SIRET N° 911 853 638 00011 - APE 69.20Z

Etat des provisions

Dont dotations et reprises			
d'exploitation	233	241	
- Dotation au fonds dédiés 2023			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 090	0	1 090
Autres créances clients	24 449	24 449	
Divers état et autres collectivités publiques	129 680	129 680	
Débiteurs divers	700	700	
Charges constatées d'avance	3 656	3 656	
TOTAL	159 574	158 484	1 090

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	17 578	17 578		
Personnel et comptes rattachés	24 884	24 884		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 786	36 786		
Autres impôts taxes et assimilés	12 265	12 265		
TOTAL	91 513	91 513		

Variation des fonds propres

-voir tableau

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	
Agencements et aménagements	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	
Matériel de transport	Linéaire	
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels	Linéaire	3 ans
Mobiliers	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 BELLEAULTIER
Tél. 06 08 71 04 73
SIRET N° 912 853 638 00011 APE 69.20Z

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Departement des Hautes Alpes	32 030
Ville de Gap	3 150
CPAM	3 600
Projet européen PITER	5 432
Projet européen LEADER PAT	8 231
Com com du Champsaur	21 300
ARS PACA	552 635
CRES PACA	8 640
MSA	2 000
Mildeca PACA	17 500
FNES	3 900
Total	658 418

Répartition par secteur géographique	Montant
Hautes alpes	658 418
Total	658 418

Rémunération des dirigeants

Montants des 3 personnes les mieux rémunérées soit : 134.973 € brut.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	
Employés	2
Total	7
	9

Valorisation des contributions volontaires

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base de l'engagement des bénévoles qui consacrent :

Les heures de bénévolat ont été comptabilisées en 2023

- Pour le président 40 h / mois soit 480 heures annuelle.
- Les autres administrateurs pour le CA, AG, journée de cohésion, travail sur projet associatif fait ressortir un temps de bénévolat 143 heures annuelle.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 623 heures qui ont été valorisées au tarif horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant au SMIC.

Tarif horaire charges sociales et fiscales comprises : 13.65 €

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 8 469 €

Selon ANC 2018-06

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL AGORA
72 Rue ZA Marcel Finette
05000 PELLEAUTIER
Tel. 06 08 71 04 73
SIRET N° 916 853 638 0001 APE 69.20Z

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte résultat de l'exercice est de 4493 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4.493 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Location copieur	2 173	6 145
Location YARIS	3 972	
Total (1)		6 145

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

AGORA

Fabienne FACHE

72 Rue ZA Marcel Finette

05000 PELLEAUTIER



CODES 05 :
**COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION
POUR LA SANTE DES HAUTES-ALPES**

Siège social : 6 Impasse de Bonne – 05 000 GAP

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES**

**CODES 05 COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA
SANTÉ DES HAUTES ALPES**
Siège social : 6 Impasse de Bonne
05000 GAP

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31/12/2023

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à GAP, le 15 avril 2024
Le Commissaire aux comptes
AGORA, représenté par
Madame Fabienne FACHE

